

COMMUNE DE VELET

Dotée d'un P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques)

Plan Communal de Sauvegarde Identification du Risque (le D I C R I M)

Document d'information communal sur les Risques Majeurs

Sommaire :

- **Inondation** : 2 types d'inondations

- **La Saône**
- **Le ruissellement en amont**

- **Risque météorologique**

- **Zonage - Plans**

- **Extrait de plan du P.P.R.I du 05 juin 2007**
- **plan cadastral du zonage des inondations vécues, par ruissellement**

Le débordement de la Saône : P.P.R.I approuvé le 05 juin 2007

Commune de VELET

Le Champ d'inondation de la Saône s'étend jusqu'aux abords du village

- la station de relevage des eaux usées du village et maintenant du Syndicat de la Tenise se situe en zone inondable de quelques centimètres d'eau au maximum
- quelques maisons sont atteintes rue des Planchottes en cas de crue exceptionnelle de type de la crue de 1840
- En bordure de Saône, le stade de football est submergé par plus d'un mètre d'eau ainsi que les parcelles agricoles
- La sablière G S M – Carrière de granulats alluvionnaires se situe au centre du champ d'inondation de la Saône. En période de crue cette carrière est isolée et son activité cesse bien que les bureaux et bascule soient hors d'eau.

Date des dernières crues les plus importantes. Cotes relevées à l'échelle aval de l'écluse de GRAY

Novembre 1840 :	5.04 m
20 Décembre 1982 :	4.48 m
28 mai 1983 :	4.42 m

Aucun repère de crue n'est fixé sur le territoire de la commune en raison des accès et du mode opératoire

L'information la plus sûre pour connaître l'évolution des crues de la Saône est :

- lecture de l'échelle V N F sous le pont neuf à GRAY avec un arrêt à proximité
- Interrogation du disque information V N F
- Message préfecture DALI

Tous les habitants de VELET ayant répondu favorablement et communiqué leur adresse Internet seront informés par la mairie de l'évolution des crues. Lors du déclenchement de l'alerte DALI les agriculteurs et les riverains ont encore tout le temps de prendre leurs dispositions.

Avec le recul, pour les crues de la Saône, aucun risque majeur aux personnes et aux biens, n'est à craindre si respect des informations et dispositions à prendre aux cotes relevées. (crues de 1982 – 1983)

... / ...

Le ruissellement en cas d'orages et précipitations importantes

Ce type d'inondation a déjà été vécu – Référence à la nuit du 06 août 1995 et à la période du 25/12 au 29/12/1999

Reconnaissance de catastrophes naturelles dans les 2 cas

Inondations et coulées de boue du 06/08 au 07/08/1995 (arrêté préfectoral du 28/09/1995)

Inondations et coulées de boue du 25/12 au 29/12/1999 (Journal Officiel du 30/12/1999)

Aucun relevé des quantités d'eau n'est connu ; de nombreuses habitations touchées dans de nombreux secteurs.

- Aval du bassin de la Roye Taclée (ruisseau) concerne les riverains de la Rue Principale R D 39 au Nord du Village

Les habitations du lotissement des Peupliers

du lotissement des Acacias

Toutes les propriétés « en creux » sans évacuation valable ont subi beaucoup de dégâts dans les sous sols

Riverains de la Grande Rue et de la Rue des Planchottes : parties en aval les plus exposées

Les mesures prises dans la Commune :

Elles sont nombreuses : travaux effectués avec l'aide la Communauté de Communes Val de GRAY

- Curage du réseau pluvial existant tous les deux ans
- création ou curage de fossés
- création de canalisations D N 600 à 800 en périphérie amont du village pour éviter de surcharger les réseaux du village
- création déversoir d'orage Ruisseau de la Roye Taclée sous la R D 39
- Ecoulement par caniveau central de la Rue des Planchottes (évite le refoulement des canalisations)
- dédoublement par création d'évacuation DN 500 Rue des Prés – Rue du Treige
- sensibiliser les exploitants agricoles afin qu'ils laissent des bandes de protection enherbées

Autres Mesures :

- donc approbation du P P R I le 05 juin 2007 donnant le zonage exact des zones constructibles du P.O.S
- début très prochainement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) remplaçant le P.O.S qui fixera le C.O.S (coefficient d'occupation des sols) afin de limiter les constructions en zone vulnérable.

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE: la rivière La Saône débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, internet . . .)

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également avertis par l'équipe municipale (par les mêmes moyens)

RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.



SITUATION La Commune de VELET est concernée par deux types d'inondations

- le débordement de la rivière «La Saône »

20/12/1982 : 4. 48 m - 28/05/1983 : 4.42 m

CARTE
Plans ci-joint

- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies :

Lotissements Les Peupliers – Les Acacias

Grande Rue amont CD 39 – Centre village : Rue des Planchottes G S M

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Construction de **busage** pour canaliser les eaux de ruissellement dans le secteur de VELET,
- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations,
- Curage du réseau pluvial existant tous les 2 ans
- création ou curage de fossés
- création de canalisations D N 600 à 800 en périphérie amont du village pour éviter de surcharger les réseaux du village
- création déversoir d'orage Ruisseau de la Roye Taclée sous la R D 39
- Ecoulement par caniveau central de la Rue des Planchottes – Rue du treige
- sensibiliser les exploitants agricoles afin qu'il laissent des bandes de protection enherbées
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit/approuvé par le Préfet de la Haute-Saône - P P R I le 05 juin 2007
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision,
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez vous à la mairie : Tél. 03 84 65 28 97

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : la rivière **La Saône** débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, bulletin Affichage Mairie + commerce ou message Internet)
En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, Internet + affichage Mairie, commerce et autres).



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche

FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours

LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 102.8

Consultez votre messagerie internet

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche – Chauffez dès que possible